

- Effectivement, le coût engendré est trop important par rapport à la somme encaissée. Un courrier va être adressé à la société « SÉCHÉ ÉCO INDUSTRIE » afin de respecter un préavis de 3 mois.
- SORÉGIÉS / NOËL 2024 : La pose des motifs lumineux et la commande relative à la location de traversées de route (x5) a été saisie. La pose aura lieu courant semaine n°48 et la dépose courant semaine n°2. Le coût s'élève à 1 315.00€ HT, à la charge de SOREGIES.
- La collectivité, a pris contact avec l'assureur « MUTUELLE DE POITIERS », agence de L'ISLE-JOURDAIN, dans le but de procéder à une comparaison des tarifs proposés.

SÉANCE DU 15 JUILLET 2024

Légalement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la mairie le 15 juillet 2024. Lors de cette réunion sous la présidence de Monsieur HUGUENAUD Gérard, Maire de la commune de Pressac, Jean Pierre PATRIER est désigné secrétaire de séance. Mrs DEBIAIS Laurent et OCTAVE Jean Charles étaient absents excusés

RAPPORT D'ACTIVITES 2023 DE LA CCGV

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article L5211-39 ;

Vu le rapport d'activités 2023 de la Communauté de communes Vienne et Gartempe reçu le 17 juin 2024 ;

Monsieur le Maire expose les éléments principaux contenus dans ce rapport.

Après cet exposé, le conseil municipal prend acte de la transmission du rapport annuel d'activités 2023 de la Communauté de communes Vienne et Gartempe.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal décide :

- De prendre acte du rapport d'activités 2023 de la Communauté de communes Vienne et Gartempe ;
- De l'autoriser ou son représentant à signer tout document s'y rapportant

TRAVAUX CHAUFFAGE ET ISOLATION ECOLES ET MAIRIE.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une demande de subvention au titre « des fonds verts » a été déposée en février 2024 pour les travaux de rénovation énergétique des écoles et de la mairie.

Les services de l'Etat nous ont informés qu'une subvention de 32 115 € nous était accordée à ce titre.

Ces travaux comprennent le remplacement des menuiseries extérieures (portes et fenêtres) et le remplacement de la chaudière fuel par une pompe à chaleur air / eau.

Les devis s'établissent ainsi :

		Montant HT	Montant TTC
SARL VERGNAUD	Menuiseries extérieures	30 920,64	37 104,77
SVED	Pompe à chaleur air/eau	49 684,01	52 416,63
TOTAL		80 604,65	89 521,40

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Emet un avis favorable à la réalisation de ces travaux.
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires

DECISIONS MODIFICATIVES DE CREDITS

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'effectuer des modifications aux crédits inscrits au budget 2024.

Il suggère les modifications suivantes :

INVESTISSEMENT

Opération n° 223 – Travaux chauffage

Dépenses

Article 231 : + 49 948 €

Recettes

Article 1321 : + 32 115 €

Article 1641 : + 17 833 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à ces modifications budgétaires.

LOCATION MAISON DU VIEUX PONT

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la société CYCLAIR est locataire maintenant de l'ensemble de la Maison du Vieux Pont (rez-de-chaussée et tous les logements). Le dirigeant de la société a demandé qu'un seul bail soit rédigé pour l'ensemble du bâtiment.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Emet un avis favorable à la location de l'ensemble de la Maison du Vieux Pont à la Société CYCLAIR
- Fixe le montant du loyer à 2 680 € par mois
- Autorise Monsieur le Maire à signer le bail civil avec la société ce qui se substituera aux différents baux établis auparavant.

ADHESION DE LA COMMUNE DE DANGE-SAINT-ROMAIN AU SYNDICAT ENERGIES VIENNE

Par délibération du 20 mars 2024, la commune de Dangé-Saint-Romain a sollicité son adhésion au Syndicat ENERGIES VIENNE, avec transfert des compétences obligatoires (AODE/distribution d'électricité, développement des énergies renouvelables et maîtrise de la demande en énergie) à ce dernier.

Compte tenu de l'intérêt pour le Syndicat de fédérer les collectivités du territoire, **par délibération du 20 juin 2024, le Comité a approuvé l'adhésion de la commune de Dangé-Saint-Romain à compter du 1^{er} janvier 2025.**

QUESTIONS DIVERSES

- **Epicerie** : Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a mis une annonce sur SOS VILLAGES.
- **Ecoles** : Une nouvelle enseignante a été nommée
- **Aire d'Accueil des Gens du Voyage** : les travaux de réhabilitation vont commencer.
- **Ponteil** : les actes de vente ont été signés vendredi 12 juillet 2024.